



comptes d'un syndic bénévole antérieur erroné

Par **ade57**, le **02/05/2019** à **17:15**

bonjour,

je suis présidente d'un syndic de copropriété depuis mars 2017 et propriétaire depuis mars 2016.

j'ai du regarder les comptes précédants à mon élection car mes comptes étaient faux. Je me suis donc rendue compte que des achats (luminaire pour les communs et boîte aux lettres) datant de 2015 n'ont pas été payés par l'ensemble des copropriétaires.

Pour ma part sur mon pré état daté il est inscrit que j'avais un montant de 23.30€ sur mon compte. En regardant les comptes, fait par l'ancien président, je me rend compte que cette somme a été déduite de mon fond de travaux et que l'ancien président a utilisé cette somme pour payer une partie des achats. Cependant, sur les relevés bancaires ces achats restent impayés par tous les copropriétaires.

Mes questions sont comment régulariser ces comptes? 3 copropriétaires sur 6 ne sont pas concernés par ses achats(arrivés après 2016), peut-on leur demander de payer? est-ce l'ancien président qui est tenu responsable et doit donc payer ses achats? comment faire pour répartir sur une base correcte?

De plus, devons nous mettre en place un fond de travaux avec un montant minimum obligatoire?

merci pour vos réponses en espérant que j'ai été assez claire

cordialement